

Juillet 1789

Vauvillers et la révolution Française

C'était au lendemain de la prise de la Bastille. Les paysans de Franche-Comté, sous l'impulsion des passions révolutionnaires, se portaient aux derniers excès. Pour parler seulement de la région comprise entre la Saône et les Vosges, Quincey, en détruisant la demeure de son seigneur M. de Mesmay, venait de donner à la France le signal de la guerre aux châteaux ; Scey sur Saône molestait sa châtelaine, la princesse de Listenois (2); Saint-Remy menaçait le castel de la princesse de Broglie, née de Rosen, et obligeait celle-ci à réclamer l'aide des chasseurs de Vesoul, pour la protéger contre l'émeute. A Luxeuil les bourgeois et mainmortables étaient également excités. A leur tour, ceux de Vauvillers voulurent avoir leur journée ; ils l'eurent le 25 juillet 1789. Nous pouvons en donner les détails exacts, ayant sous les yeux le procès-verbal des faits dressé, deux jours après, par les échevins du lieu (3).

Ce jour-là, dès 8 heures du matin, arrivent, au bourg, environ 800 hommes, des communautés vosgiennes de Gruey, Grand-Rupt, la Haye, Surance, Hatrey, Harsaut, Haut-Mougey, Ambiévillers, tous armés de fusils, de pistolets, de fourches, de tridents, de pieux ferrés aux deux bouts. Ils courent droit au château et demandent avec insistance et menaces la duchesse, qui, affolée, s'était cachée derrière les fagots dans une dépendance de sa maison. Avertis par ce tumulte, les échevins arrivent en hâte et cherchent à apaiser ces forcenés, leur représentant, avec calme, que leur attitude à l'égard des personnes de leurs seigneurs ne peut être autre que celle qu'imposent la justice et la convenance ; et que, à l'endroit de leurs revendications administratives, ils doivent s'en remettre à l'intelligence et au zèle de ceux qu'ils ont députés aux états généraux. Ils ajoutent, pourtant, que, si malgré ces sages observations, ils persistaient dans leur attitude menaçante, ils trouveraient, en face d'eux, une énergique résistance, fortifiée de toutes les armes que les habitants ont à leur disposition.

Ces paroles ne les ayant pas convaincus, ils s'emparent, sans tarder, d'une caisse-tambour et, avec elle, parcourent toutes les rues, en annonçant à grands cris que si les habitants ne s'assemblent pas, dans le délai d'une heure, pour détruire le château, le bourg lui-même sera incendié.

(1) Le 19 juillet 1789, le village de Quincey fut le théâtre d'un événement, qui, porté bientôt à la tribune nationale, fit grand bruit dans la France entière et qui devint comme le signal de la guerre aux châteaux. On venait de célébrer à Vesoul, par des réjouissances populaires, la rentrée de Necker au ministère. Un rassemblement nombreux, sorti de la ville, arriva, dans la soirée, devant le château de Quincey. On voulut mettre ses vastes caves à contribution. Le seigneur, Jean-Antoine-Marie de Mesmay, était absent. Toutes les provisions qui se trouvaient chez lui furent néanmoins distribuées à la multitude, mais, tandis que l'on se livrait dans la cour, et dans les jardins, aux éclats de la gaité la plus bruyante, trois militaires de la garnison de Vesoul visitèrent, une chandelle à la main, les dépendances du château. Ayant pénétré dans une pièce où se trouvait déposé un baril de poudre, ils en approchèrent la lumière; et, victimes de leur avidité, ils sautèrent avec une partie du bâtiment. Cet accident fut présenté comme le résultat d'un guet-apens, le peuple se vengea par le pillage et l'incendie du château neuf, et par la démolition du vieux château ; et le 25 juillet, l'Assemblée nationale décréta que son président se retirerait par devers le roi, pour le supplier d'ordonner la punition de l'auteur de cet horrible forfait. Une instruction judiciaire démontra pleinement l'innocence de M. de Mesmay ; il fut établi que le baril de poudre était destiné, non à faire périr quelques malheureux, mais à faire jouer la mine pour des constructions depuis longtemps en projet. (Dict. des communes du dé-, part, de la Haute-Saône, Suchaux, Vesoul, 1866.)

(2) Le château de Scey-sur-Saône, que plusieurs historiens de la Révolution française disent avoir été détruit par les paysans révoltés au lendemain du 14 juillet, en réalité, fut victime d'un incendie fortuit, quand l'Etat, après l'avoir mis sous séquestre, en avait fait un hôpital.

(3) V. aux arch. municip. de Vauvillers, procès-verbal du 27 juillet 1789.

Comme les habitants ne répondent pas à cet appel, malgré la menace qui l'accompagne, les insurgés attaquent tous ceux qu'ils rencontrent et s'en prennent même aux maisons du lieu, spécialement à celles des personnes attachées à l'administration seigneuriale ou au gouvernement royal (1), et surtout au château. Là, ils brisent les meubles, culbutent et défoncent les tonneaux, boivent ou emportent vins et liqueurs, dévastent les archives, pensant ainsi détruire leurs titres de servage, cassent les vitres des croisées et les tuiles de la toiture, où même ils placent une paille, que, heureusement, ils ne réussissent pas à allumer.

Il était cinq heures du soir. Soudain arrive un détachement de chasseurs, venu de Saint-Remy, où la princesse de Broglie, quelques jours auparavant, les avait demandés de Vesoul pour la protéger elle-même. Cette troupe amenait avec elle une voiture pour sauver la duchesse indignement molestée. Celle-ci put, en effet, sortir furtivement de sa cachette et fuir, grâce à ce véhicule. Nous croyons qu'elle se rendit à Luxeuil (2).

Elle partie, le désordre fut à son comble, la présence de la troupe n'ayant fait qu'exciter les émeutiers et enhardir les résistants. Bientôt ceux-ci se groupent ; d'autre part, les Vauvillerois se serrent autour des chasseurs ; les fusils partent ; les armes blanches se croisent ; une vraie bataille s'engage ; cinq hommes tombent ; beaucoup sont blessés ; dix-huit sont faits prisonniers.

Triste spectacle ! Un paisible village terrifié, son château saccagé, sa châtelaine en fuite, des blessés, des morts et des prisonniers. Du moins, au milieu de ce sanglant désordre, sachons faire honneur aux bourgeois de Vauvillers de leur fidélité à leurs seigneurs et de leur énergie à les défendre, dans leurs personnes, leurs domaines et leurs droits. A la suite de cette échauffourée sanglante, et plus encore après la nuit du 4 août, qui ne tarda que de quelques jours, les Clermont-Tonnerre ne reparurent pas à Vauvillers. Le duc, retenu par ses fonctions ou ses affaires à Paris, ne sortit plus de cette ville. La duchesse, bientôt, fuyant la persécution, quitta la France pour la Rhénanie et l'Angleterre. Et l'ancienne seigneurie demeura vide de ses seigneurs.

Mais disons, avec une satisfaction mêlée d'orgueil, que, à Vauvillers, tous ceux qui de près ou de loin avaient eu des relations avec cette famille, officiers du bailliage, greffiers, tabellions, procureurs, percepteurs de dîmes et de redevances quelconques, anciens fermiers ou anciens serviteurs, trahissaient par leurs paroles leur tristesse et leurs regrets.

(1) *Les maisons qui furent surtout dévalisées sont celles du sieur Baudot, procureur fiscal du bailliage de Vauvillers, contrôleur des actes ; celle du sieur Mottet, notaire royal, greffier du bailliage de Vauvillers ; celle du sieur Viard receveur du fermier général du duché ; celle du procureur Roy ; celle du sieur avocat Dubuisson ; celle du sieur Pernet ; celle du sieur Renaudot receveur des fermes du roi ; celle du procureur Patzuis ; celle de M. Maire de Bouligney, conseiller au parlement de Besançon ; celle du sieur Dam,*

(2) *M. Eugène Revillout, conservateur honoraire des musées nationaux, a laissé, dans quelques notes demeurées manuscrites, certains détails complémentaires de ce procès-verbal. Ils font honneur à sa famille. A ce titre nous nous plaignons à les consigner ici : « Dès que mon grand-père Revillout, dit-il, vit le château menacé, il y courut. Il n'y trouva plus de domestiques, tous avaient fui. Il ferma, comme il put, la porte d'entrée, se saisit des clefs des caves, qu'il ouvrit afin d'occuper les Vosgiens ; et chercha partout Mme de Clermont-Tonnerre. Il la trouva dans son château, se préparant à la mort. Ce fut à grand-peine qu'il la décida à se calmer. Pour cela, il la mena dans le bûcher, l'entoura de fagots, et tandis qu'on forçait les portes du château, il se rendit en courant, à travers champs, non sans avoir essuyé quelques coups de fusils, qui, du reste ne l'atteignirent pas, jusqu'à Saint-Remy, où il savait trouver les chasseurs envoyés de Vesoul à la princesse de Broglie. Ayant demandé à cette dernière qu'elle voulût bien lui céder un détachement de cette troupe, il eut le regret d'éprouver un refus. Mais, s'étant adressé directement au chef du corps, il eut facilement gain de cause, et, sans tarder, montant lui-même un cheval de la troupe, il revint avec les soldats et une voiture pour secourir Mme de Clermont-Tonnerre. A Vauvillers, on trouva la duchesse à demi morte, dans son réduit, on l'en tira, et elle fut ainsi sauvée. (Arch. famil. de M. Eugène Revillout, à Vauvillers.)*

Aussi ne s'étonnera-t-on pas que plusieurs d'entre eux aient entretenu avec certains membres de cette famille une correspondance épistolaire. On ne voulait plus se souvenir de l'échauffourée de 1789, sinon pour en décliner toute responsabilité et la reporter sur ceux qu'on appelait avec quelque aigreur « les Vosgiens ». On affectait, autant par tradition que par sympathie, et en dépit des récentes Lettres de Louis XVI, d'appeler les anciens seigneurs du titre de marquis et surtout on ne négligeait pas de dénommer comme autrefois l'ancienne seigneurie du vocable de Vauvillers, et non de celui de Clermont-Tonnerre, comme le portaient les nouvelles lettres patentes. Ce fut avec une grande peine que, dès août 1792, on apprit que le jeune comte Stanislas de Clermont-Tonnerre était tombé sous les balles du peuple de Paris, et, à la fin de 1793, que Gaspard-Charles, fils aîné du duc Charles-Henri-Jules et mari de Louise-Adélaïde Victoire de Durfort de Civrac, ministre de camp de cavalerie et gouverneur de Belfort, venait d'être fusillé à Lyon, par les émeutiers du jour.

Et cette peine ne fit que s'accroître encore quand on apprit, peu après, que l'ancien seigneur du lieu, le duc Charles-Henri-Jules, venait lui-même de succomber sous le couperet de la guillotine. Resté dans Paris, sous la Terreur, espérant sans doute y demeurer inaperçu, il avait été découvert et écroué à la prison des Oiseaux, geôle installée dans l'ancien couvent des chanoinesses de Saint-Augustin, à l'angle de la rue de Sèvres et du boulevard des Invalides. C'est de là qu'il fut tiré, le 7 thermidor an II, pour être jugé. Nous avons le réquisitoire que, le même jour, Fouquier-Tinville prononça contre lui. En lisant ce factum, on jugera de la nature des griefs que fit valoir l'accusateur public du tribunal révolutionnaire :

« Clermont-Tonnerre, ex-duc, ex-lieutenant général des armées du tyran ; le servait dans tous ses projets liberticides. Il n'avait que trois fils, et il les a fait émigrer tous les trois. Tous ses autres parents sont aussi émigrés. Ainsi, il est bien démontré que cet individu est un conspirateur qui ne s'occupait que de la destruction de la liberté. Contempteur des lois et se croyant toujours au-dessus d'elles, il se faisait toujours appeler « Monsieur le Duc », malgré, le décret prohibitif, et il voulait ne recevoir aucune lettre, si, sur la suscription, cette qualité ridicule ne se trouvait pas (1). » On reconnaîtra vite la puérité de ces accusations. Et cependant ce fut tout juste si la peine capitale fut jugée suffisante pour expier semblables forfaits. Jusqu'au 23 prairial, la guillotine avait fonctionné sur la place de la Révolution, forçant, de la sorte, ses victimes à venir la trouver le long de la rue Saint-Honoré, très populeuse, et, dans ce temps, très brillante. Le 23, il fut décidé qu'on n'exécuterait plus désormais que sur la place du Trône et qu'on ferait les inhumations non loin de là, dans le jardin des chanoinesses de Saint-Augustin de Picpus, ce qui eut lieu, en effet. C'est alors que viennent s'entasser dans le sombre jardin, de pleines charretées, qui déversent pêle-mêle, au taux de 40 ou 50 cadavres par jour, environ 1.307 victimes de la hache révolutionnaire. En parcourant la liste récemment publiée de ces victimes, on croirait lire tout l'armorial de France. A remarquer pourtant que, à côté de ces noms illustres, il s'en trouve de bien obscurs. Les terroristes, dans leur aveuglement farouche, ne se donnant plus la peine de juger, se contentaient d'appliquer, à chaque cas, la loi des suspects. Aussi à tel jour, la charrette des condamnés conduit-elle à l'échafaud des gens de toutes conditions, dont le tombereau du fossoyeur porte les cadavres au charnier de Picpus. Ici, en effet, le 8 thermidor, on voit arriver un amalgame de 52 victimes : un ermite, un avocat, une comédienne, plusieurs curés, un épicier, un colonel, une femme de chambre, un évêque et aussi une princesse de Chimay, les deux frères de Crussol d'Amboise, une Grammont (Gramont d'Ossun) « dame d'atours de l'infâme Antoinette », un Clermont-Tonnerre (2). Ce Clermont-Tonnerre, c'était le dernier seigneur de Vauvillers, porté, par ailleurs, sur la liste des 1.307 décapités de Picpus, avec cette mention qui, l'identifie sans conteste : « Du 8, Clermont-Tonnerre (Jules Charles-Henri, duc de), ex-lieutenant général, 74 ans. » Une journée de plus, et deux charretées de moins, et il était sauvé. Le 9 thermidor eut lieu la dernière exécution, avec le dernier convoi funèbre. Ce 8 thermidor était le 25 juillet 1794.

(1) *Arch. nat. W 433 ne 972. Réquisitoire de Fouquier-Tinville contre 30 accusés.*

(2) *Le jardin de Picpus, les pèlerinages de Paris révolutionnaire, par G. Lenôtre, 1 vol. in-8°, Paris, Perrin, 1928.*

Les Clermont-Tonnerre et le démembrement de la terre de Vauvillers

La seigneurie de Vauvillers, en tant que terre féodale, n'existait plus. Elle avait succombé dans la nuit du 4 août 1789. Mais en tant que possessions territoriales, elle existait toujours et demeurait aux mains de ses anciens propriétaires. Une partie de leurs biens, sans doute, avait été confisquée par l'Etat, en vertu du décret relatif aux biens des émigrés. Nous n'avons pas pu déterminer, au juste, quelle part de ces biens avait été confisquée par l'Etat et vendue par autorité gouvernementale. Du reste, il ne nous paraît pas important de le savoir au point de vue qui nous occupe. Qu'il nous suffise de connaître que le château et ses dépendances, ainsi qu'une notable partie des possessions territoriales, demeurait propriété de ses anciens maîtres ou de leurs héritiers.

Le dernier seigneur, Charles-Henri-Jules, mort sur l'échafaud le 7 thermidor, avait eu deux fils. L'un, l'aîné Charles-Gaspard, qui était né à Paris le 28 juillet 1747, avait épousé Louise Adélaïde-Victorine de Durfort de Civrac le 28 juin 1667, était mestre de camp de cavalerie et gouverneur de Belfort et, au témoignage de son petit-fils, mourut huit mois avant son père, sous les balles des émeutiers de Lyon (fin 1793) ; l'autre, le cadet, Gaspard Paulin, fera souche ailleurs.

Charles-Gaspard, à son tour, eut un fils, Jules-Gaspard-Aynard, qui épousa, en premières noces, N. de Bruc, puis, en deuxièmes, Victoire de Sellon, et mourut sans héritier en 1837. Comme, par hérédité, il possédait les propriétés restant de Vauvillers et le titre ducal qui y avait été attaché par les patentes de Louis XVI, il est naturellement curieux de savoir ce que devinrent et ces diverses possessions et ce titre ducal. Des propriétés, le château seul a quelque intérêt. On se rappelle quand ce château a été construit, par qui il a été bâti et on sait comment il fait honneur et à celui qui l'a édifié et à la localité dont il est la juste parure. C'est la commune qui l'acheta, en vertu d'une délibération du 22 septembre 1822, et d'un contrat du 22 octobre 1823. L'une et l'autre doivent être mentionnés (1). La délibération mentionne que le Conseil municipal, dans sa séance extraordinaire du 22 septembre 1822, prend connaissance d'une commission, de M. le duc de Clermont-Tonnerre, de vendre, à la commune, les deux ailes du château avec la cour qui les réunit pour la somme de 15.000 francs ; et, si elle veut acquérir l'ancienne tour des prisons, de la lui vendre moyennant une nouvelle somme de 6.000 francs... « Ayant délibéré sur ces propositions, dit l'acte, et considérant que d'une part M. le duc de Clermont-Tonnerre vient ainsi de fournir une nouvelle preuve de ses bontés pour la commune en lui donnant sur tous autres la préférence pour l'acquisition de son château, la commune est d'avis d'adhérer à la dite proposition. »

L'acte de vente, du 22 octobre 1823 est ainsi libellé : «... A comparu M. Isidore Doillon, docteur en médecine et maire de la commune de Vauvillers, lequel a dit que, depuis plusieurs années, la commune de Vauvillers désirait faire une acquisition qui puisse lui fournir les moyens de réunir, dans un même local, la mairie, la justice de paix, l'école publique, la gendarmerie et autres établissements utiles, avait proposé à M. le duc de Clermont-Tonnerre de lui acheter les deux ailes de bâtiments appelés vulgairement le château de Vauvillers, ainsi que la cour. « Que le duc de Clermont-Tonnerre, renonçant aux projets qu'il avait formés, de donner à ces bâtiments, une destination particulière et voulant, fournir à la commune de Vauvillers une preuve des sentiments que lui ont toujours portés ses ancêtres, a obtempéré à sa demande. « Que la commune, après avoir rempli, auprès de l'autorité supérieure, les formalités exigées par le roy, en son conseil d'Etat, et stipulées par son ordonnance du 2 avril dernier, laquelle autorise ladite commune de Vauvillers à faire l'acquisition des objets dessus indiqués, moyennant le prix porté en ladite ordonnance; est d'avis de poursuivre la dite acquisition.

(1) *V. ces deux actes aux arch. municip. de Vauvillers.*

« En conséquence, a comparu le sieur Claude-François Viard, ancien juge de paix, demeurant en ladite commune de Vauvillers, lequel, au nom et comme nanti de la procuration générale et spéciale de M. Jules Gaspard Aynard, duc de Clermont-Tonnerre, pair de France, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de Saint-Jean de Jérusalem, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, n° 90, vend à ladite commune de Vauvillers : « Les deux grandes ailes de bâtiments appelées le château de Vauvillers et le terrain ou cour sur lesquels elles sont situées, le tout contenant environ 53 ares... La vente a été faite au prix de 15.000 francs. » Dans l'acte, le duc réserve qu'il n'entend vendre ni la tour des prisons, ni certains terrains spécifiés par lui. Et, de plus, il mentionne, chose importante à retenir, qu'il agit en qualité d'héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Jules-Charles-Henry duc de Clermont-Tonnerre, son aïeul (1).

LA CESSION DES PROPRIÉTÉS TERRIENNES ET DU TITRE DUCAL

Le château étant ainsi vendu, le duc gardait ses terres ; mais il semblait s'en désintéresser. Comme il n'avait pas d'enfants, elles ne lui offraient plus qu'un médiocre attrait. Dû reste, ayant pris femme en Piémont, il y habitait alors et s'était fixé à Turin. Il n'avait plus avec Vauvillers que des relations épistolaires qu'il entretenait avec certaines familles. Toutefois, le jour vint où il dut déterminer le sort de ses dernières possessions seigneuriales. Il le fit par avance dans son testament. Il y régla que, à défaut d'héritiers directs, il laissait la totalité de ses biens de Vauvillers à sa femme, Victoire de Sellon (2). Quant, au titre ducal, qui y était attaché, il le légua, par le même acte testamentaire, à son oncle Gaspard Paulin de Clermont-Tonnerre et le fit entrer ainsi dans la branche des Clermont d'Ancy-le-Franc, lesquels devinrent, au jour de sa mort, en 1837, les représentants de la branche aînée de leur maison et les titulaires du titre ducal de la famille. Telle est la fin de cette terre féodale, qui a porté, soutenu, nourri, et parfois défendu ses seigneurs et qui, à ces titres divers, mérite bien un souvenir.

Avant de la quitter, nous voulons saluer ceux qui l'ont habitée autrefois et ceux qui l'habitent aujourd'hui. Nous accorderons d'abord notre profonde estime et notre respectueuse sympathie à ces seigneurs qui, au cours de notre étude, se sont révélés à nous, dans leurs diverses carrières, comme les meilleurs serviteurs de leur pays et surtout à ceux d'entre eux qui, aux jours néfastes de la Révolution, sont tombés sous les balles des émeutiers ou sous le couperet de la guillotine, nobles victimes des grandes causes qu'ils avaient défendues toute leur vie. Et, en leur rendant cet hommage, nous nous rappellerons avec fierté que c'est dans le sol de la Comté qu'ils ont puisé la sève qui les a faits ce qu'ils ont été.

Nous adresserons ensuite aux anciens clients de cette seigneurie nos félicitations émues, pour les sentiments de déférence qu'ils ont généralement professés ; à l'égard de leurs seigneurs. Nous avons, en effet, recueilli avec piété et les suffrages de ces nombreux sujets de la terre qui faisaient corps avec leur famille ducal ; et l'attachement de ces dévoués serviteurs qui, lors de l'émigration, ne voulant pas se séparer de leurs maîtres, continuèrent de les servir jusque dans l'exil ; et l'affectueux respect de ces habitants du bourg, qui, par la plume de l'un d'eux, dans sa notice historique de 1774, proclamaient qu'« il fait bon vivre sous l'autorité des Clermont-Tonnerre » (1), et le généreux dévouement de ces bourgeois et échevins qui, au lendemain de l'échauffourée sanglante de 1789, tinrent à signer une déclaration de loyalisme à l'égard de leurs seigneurs.

(1) *Le duc de Clermont-Tonnerre, vendeur, avait renoncé à la succession de son père, M. Charles-Gaspard de Clermont-Tonnerre, décédé huit mois avant son frère Jules-Charles-Henry, duc de Clermont-Tonnerre, dans la succession duquel il n'avait par conséquent, aucun droit. (2) Il ne sera pas sans intérêt d'apprendre que Victoire de Sellon, nouvelle propriétaire des biens de Vauvillers, étant elle-même sans enfants, légua ces biens à sa soeur la marquise de Banson-Cavour, qui les transmit à ses fils les marquis et comte de Cavour. Ce dernier était le célèbre ministre italien.*

Enfin, nous tournant vers les Vauvillerois de la génération actuelle, nous nous permettrons de leur adresser ce mot : Souvenez-vous. Souvenez-vous que ce sont vos anciens seigneurs qui ont bâti ce château, devenu aujourd'hui le palais de votre vie civile ; que ce sont eux qui ont édifié cette église, centre de votre vie religieuse ; que ce sont eux qui, par leurs sages mesures administratives, ont fait la prospérité de votre pays ; que ce sont encore eux, ou ceux qui ont voté avec eux, dans la nuit du 4 août, qui ont contribué à vous rendre ces franchises dont, à juste titre, vous avez lieu d'être fiers ; que ce sont eux enfin qui, par leur notoriété familiale, vous ont permis, à vous-mêmes, de vous créer une histoire.